Mme Catherine Vautrin, vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Catherine Vautrin

«Il faut élaborer un code de l'animal de compagnie»

Métiers liés à l'animal de compagnie, statut juridique, place qu'il occupe dans la société, chiens dangereux, identification... l'intérêt des pouvoirs publics pour nos compagnons n'a cessé de croître depuis le début de la décennie. Mme Catherine Vautrin, vice-présidente de l'Assemblée nationale, rapporteur de la loi sur l'animal de compagnie, trace la voie d'un avenir très européen. Propos recueillis par Althaïs Luern

Petmarket Magazine : En imposant le « permis chien » aux animaux de 1re et de 2e catégorie et à ceux qui ont mordu, la loi de juin 2008 a pour but de réduire les risques d'accident. Un an après l'entrée en vigueur de la loi, peut-on dresser un premier bilan ?
Catherine Vautrin : C'est encore trop tôt, et cela démontre l'urgence qu'il y a à mettre en place un vrai système de suivi des accidents.

PM : Continuez-vous à penser que la catégorisation des chiens reste la meilleure prévention des morsures ?
C.V. : Je le répète et je ne le répéterai jamais assez : les morsures ne pourront pas être évitées par la seule catégorisation des chiens. La prévention des morsures passe surtout par la sensibilisation du grand public, propriétaire ou non ! Je pense qu'il faudrait dispenser à tous les acquéreurs de chiens, mais aussi aux élèves en milieu scolaire, une information sur la place du chien dans la famille. Elle permettrait de sensibiliser nos concitoyens à ce que signifie adopter et élever un chien, ainsi qu'être confronté à un animal en diverses circonstances. Cette formation se fait déjà couramment en milieu scolaire dans les pays scandinaves par exemple. Je pense donc nécessaire la diffusion large d'un manuel du genre « Chiens, mode d'emploi » s'adressant aux propriétaires de chiens et aux personnes désirant le devenir et permettant d'apprendre à respecter et à écouter l'animal.

PM : La formation des éducateurs de chiens est-elle efficiente aujourd'hui ? Les méthodes éducatives prônées sont multiples et leur efficacité, variable. Ne doit-on pas envisager d'uniformiser les enseignements et de valider leur efficacité ?
C.V. : Selon moi, il faut arrêter au plus vite une nomenclature complète des métiers correspondants, définissant la nature et le champ de leurs compétences, dressant la liste des diplômes correspondants et des organismes habilités à dispenser les formations initiales afférentes. Dans le même esprit, la formation continue et la reconversion professionnelle aux métiers du chien doivent être encouragées et faire l'objet de validations officielles. Il s'agit donc de sécuriser les métiers du chien par des formations qualifiantes et agréées comme telles. A cet effet, je préconise la mise en place d'une mission technique « métiers du chien », composée de représen-

tants du ministère chargé de l'Agriculture et de celui chargé de l'Education afin d'élaborer la liste, les modalités, les conditions d'accès et de dispense de formations qualifiantes. Au terme de ce processus, aucune personne ne devrait en France pouvoir être rémunérée ou offrir des prestations indépendantes dans une activité professionnelle de la filière canine sans disposer d'un statut qui la positionne dans la nomenclature et permette le contrôle de l'exercice de son travail.

PM : Difficile aujourd'hui de s'y retrouver dans le dédale de l'arsenal législatif qui réglemente la filière chien en France. Il était question de l'élaboration d'une « loi globale » cernant les responsabilités, uniformisant les sanctions et redéfinissant l'exercice des métiers liés à l'animal de compagnie. Où en est-on ?

C.V. : C'est tout le sens de la recommandation n° 1 du rapport que j'ai remis en début d'année. Je suggère d'élaborer et de publier un code de l'animal de compagnie. Ce recueil serait celui de l'ensemble de la législation et de la réglementation, nationale et européenne, applicable au chien dans tous ses aspects. Car il ne sert à rien de proposer de nouvelles législations et réglementations sans disposer d'une connaissance claire des dispositifs.

PM : De quels moyens dispose-t-on aujourd'hui pour endiguer le phénomène des ventes clandestines de chiens venus principalement de l'Est ? Confer ces chiots roumains vendus à la sauvette dans les rues de Paris.

C.V. : La réponse à ce douloureux problème réside à l'évidence dans une solution européenne. Je pense que le Gouvernement devrait prendre l'initiative, au sein des instances européennes, d'adapter la réglementation communautaire des transports de chiens et des autres animaux domestiques au sein des pays membres. ▶

MOUVEMENTS

CONTINENTALE NUTRITION

Thierry Delpierre

Thierry Delpierre, PDG de Continentale Nutrition.

Succédant à son père Jean-Pierre Delpierre, fondateur du groupe, Thierry Delpierre est nommé président-directeur général de Continentale Nutrition. Diplômé de Sup de Co Lille en 1981, Thierry Delpierre, 50 ans, fait ses premières armes de 1981 à 1983 en Guadeloupe, en tant que chargé de mission au Crédit d'Equipement des PME. En 1983, il retrouve la métropole en intégrant Continentale Nutrition en tant que directeur commercial. Pendant plus de douze ans, aux côtés de son père, il accompagne la croissance de l'entreprise en lui insufflant une nouvelle dynamique. Progressivement, Continentale Nutrition fait évoluer sa capacité de production, acquiert et valorise un savoir-faire en marketing et en logistique. En janvier 1996, Thierry Delpierre est nommé directeur général du groupe. L'entreprise prend alors une dimension internationale avec la création de deux nouvelles unités de production, l'une en aliments secs à Wimille et l'autre en aliments humides dans le Vaucluse. Continentale Nutrition poursuit ensuite de forts investissements industriels jusqu'en 2001, avec les ouvertures de deux nouvelles usines à Boulogne-sur-Mer. Janvier 2002 marque une nouvelle étape dans la carrière de Thierry Delpierre. Nommé président du directoire de Continentale Nutrition, il choisit alors de développer plus que jamais l'activité du groupe à l'international.

GROUPE CARREFOUR

Ricardo Curras

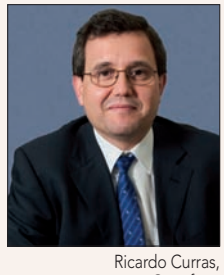
Ricardo Curras, groupe Carrefour.

Sous la responsabilité de Lars Olofsson, directeur général du groupe Carrefour, Ricardo Curras est nommé directeur exécutif de DIA International, la branche hard discount du groupe. Ricardo Curras a débuté sa carrière au sein de DIA il y a vingt-deux ans et dirige depuis 2006 la branche hard discount en Espagne, dont les bonnes performances ont permis, année après année, de renforcer le leadership de DIA. Membre du comité exécutif, il mettra ses compétences et son expertise au service de la branche hard discount du Groupe, notamment en France. Il succède à ce poste à Javier Campo qui, après vingt-quatre années passées au sein de DIA International, a souhaité donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle. Cette nomination a pris effet au début du mois de mai.

AUERHAHN BESTECKE

Franck Rückl

Franck Rückl.

Franck Rückl, responsable de la distribution d'Eheim pour la région sud de l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et l'Europe centrale, quitte la société allemande cet été et rejoint la société Auerhahn Bestecke en tant que directeur général. Il travaillait chez Eheim depuis 2001.

Je pense aussi qu'il faudrait renforcer les contrôles à l'intérieur même de la zone communautaire. Je propose ensuite la mise en place d'une obligation générale de déclaration de toute naissance et de toute transaction. Pourquoi aussi ne pas étudier la possibilité d'un contrôle a priori des petites annonces dans la presse et par voie électronique ? Trop d'abus ont été constatés, particulièrement sur Internet. Un ensemble d'obligations de transparence pourrait être défini à l'intention des annonceurs, sur support électronique ou papier.

PM : Quelle information (formation ?) doit-on adresser au grand public pour lui faire prendre conscience des risques d'une acquisition hors des sentiers battus ?

C.V. : Le public sera informé sur l'origine de l'animal grâce à l'obligation générale de déclaration de toute naissance et de toute transaction. Un numéro vert et un portail sur Internet en seraient les utiles compléments. Ils serviraient à répondre en cas d'urgence aux questions que des propriétaires de chiens ou des personnes cherchant à en acquérir un, se posent. Ces outils permettraient de faire des recherches plus approfondies et d'aiguiller le public vers d'autres sources d'information désormais répertoriées et articulées. ■

PARCOURS

Juriste de formation, Mme Catherine Vautrin est députée de la 2e circonscription de la Marne depuis 2002.

En 2004, elle a été secrétaire d'Etat à l'intégration et à l'égalité des chances, puis Secrétaire d'Etat aux personnes âgées. De juin 2005 à mai 2007, elle a été ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité. Vice-présidente de la commission des affaires étrangères en 2007, elle a été élue, en juin 2008, vice-présidente de l'Assemblée nationale.

En 2008, Mme Vautrin a été rapporteur de la loi sur l'animal de compagnie (juin 2008).

- ILS L'ONT DIT - ILS L'ONT FAIT - ILS L'ONT DIT - ILS L'ONT FAIT -

Solidarité

Michel Guichard, président de Prom'animal, a annoncé pour novembre prochain la tenue de l'opération « Les croquettes du cœur ». Réalisée en partenariat avec des industriels et des distributeurs, cette opération permettra aux clients de déposer dans des containers placés sur le parking des magasins, des sacs de croquettes pour aider les personnes en difficulté à nourrir leur animal de compagnie.

Avantage à la route

« Tant qu'il n'y aura pas de réelle volonté politique et que les prix de transport n'intégreront pas les coûts environnementaux, via une taxe carbone par exemple, la route gardera l'avantage. » Nicolas Dubois, directeur commercial et développement durable de Rettenmaier France, fabricant de litière composite pour animaux, à propos de la concurrence entre fret ferroviaire et route dans l'acheminement des marchandises. (Source : Rapport Développement durable, Botanic)

Aucune race de chien particulière mise en cause

« Plus de 80 % des accidents provoqués par des chiens surviennent dans le milieu familial sans qu'aucune race particulière ne puisse être mise en cause », a rappelé le Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL) après le dramatique fait divers survenu en mars dernier dans un village de la Marne.

Résultats encourageants

Bien qu'en recul, les ventes du premier trimestre en France des hypermarchés, supermarchés et supérettes du groupe Carrefour traduisent une amélioration par rapport à celles de la fin 2008. C'est le « non-alimentaire » qui s'en sort le mieux.